

RCAE

Regards croisés

Revue interdisciplinaire
Interdisziplinäre Zeitschrift
Interdisciplinary Journal



Afrique – Europe
Afrika – Europa
Africa – Europe

Sciences de l'homme et
de la culture
Human- und
Kulturwissenschaften
Human and Cultural Sciences

Online First

University of Bamberg Press

DOI: <https://doi.org/10.20377/rcae-12>

(finalisé: 30/11/2021)



University
of Bamberg
Press

À propos de cette revue

„Regards croisés Afrique - Europe“ : une nouvelle revue en ligne des sciences de l'homme et de la culture pour la coopération entre l'Afrique et l'Europe

La revue « Regards croisés Afrique - Europe » éditée par les éditions de l'Université Bamberg en Allemagne (University of Bamberg Press), publie des contributions à la recherche sur l'histoire, littérature, linguistique et civilisation, pédagogie, théologie et filières voisines des sciences culturelles et des sciences de l'homme qui rentrent dans les catégories suivantes:

- Articles / **Aufsätze** / Articles
- Articles traduits / **Aufsätze in Übersetzung** / Articles in translation
- Conférences / **Vorträge** / Papers
- Matériels de cours / **Unterrichtsmaterialien** / Course materials
- Documents et sources / **Dokumente und Quellen** / Documents and sources
- Comptes rendus de colloques / **Tagungsberichte** / Conference abstracts
- Projets de recherches / **Forschungsprojekte** / Research Projects
- Positions de thèses de master et de doctorat / **Zusammenfassungen von Abschlussarbeiten und Dissertationen** / Abstracts of master and doctoral theses.

Les langues de publication sont le français, l'allemand et l'anglais. Sont invités à soumettre leurs contributions tous les enseignant(e)s, chercheur / chercheuses, doctorant(e)s et candidat(e)s de master en histoire, allemand / anglais / français et langues africaines, pédagogie, théologie, philosophie et filières voisines. Sont particulièrement

bienvenues les contributions transcendant les limites entre les époques, espaces géographiques et domaines de recherches établis.

La voie de distribution principale c'est la publication en ligne par article sur le serveur OPUS de l'Université de Bamberg (Allemagne). Les contributions approuvées pour publication sont immédiatement mises à la disposition des lecteurs comme version électronique. Une version imprimable des volumes achevés sous format PDF sera établi à la fin de chaque année achevée.

La revue est éditée par un comité scientifique de professeurs titulaires de l'Université de Bamberg et ses universités partenaires en Afrique et en Europe. Le comité de lecture sera constitué de façon équilibrée des experts enseignants-chercheurs/enseignantes-chercheuses de rang A ou B et d'experts chercheurs/chercheuses de qualification équivalente venant de l'Afrique comme de l'Europe.

Le comité scientifique et sous sa supervision le comité de lecture assurent la qualité académique des contributions. La procédure d'évaluation par les pairs sera « ouverte » (**open peer review**), pour que l'auteur puisse intégrer les remarques des évaluateurs dans son article en mentionnant leur nom et échanger avec eux durant le processus de publication. Les articles originaux seront soumis à l'appréciation d'au moins deux spécialistes, si possible un(e) de l'Afrique, un(e) de l'Europe. Les articles seront également mis à la disposition de l'ensemble du comité de lecture pour appréciation et remarques supplémentaires. Cependant, les auteurs des contributions restent seuls responsables du respect des droits d'auteurs et du contenu.

La revue étant issue de la coopération de l'Université de Bamberg avec plusieurs universités de l'Afrique subsaharienne (majoritairement francophones ou bilingues), elle doit servir de plateforme de communication et échange académique en langue française, allemande et anglaise entre enseignants-chercheurs/chercheuses et doc-

torant(e)s africain(e)s et européen(ne)s. Les articles et résumés de thèses des collègues jeunes chercheurs / chercheuses africain(e)s sont particulièrement bienvenus. La revue ne se limite pas à la publication d'articles originaux. Sont bienvenus aussi des traductions et des versions amplifiées et / ou mis à jour d'articles paru ailleurs, ainsi que conférences, matériels de cours, documents et sources, comptes rendus de colloques, projets de recherche et résumés de thèses de master et de doctorat.

La revue sera accompagnée d'une série de « Regards croisés Afrique - Europe. Cahiers supplémentaires » pour la publication de monographies (thèses et autres) ainsi qu'ouvrages collectifs (actes de colloques et autres). Pourtant, le statut de la « Universität of Bamberg Press » exige que les thèses ne peuvent être publiés que si elles ont été encadrées ou co-encadrées par un enseignant-chercheur de l'Université de Bamberg. De même, les monographies ou ouvrages collectifs ne peuvent qu'être publiés si un(e) enseignant(e)-chercheur/chercheuse figure parmi les éditeurs et/ou auteurs.

Déclaration de confidentialité

Les noms et courriels saisis dans le site de cette revue seront utilisés exclusivement aux fins indiquées par cette revue et ne serviront à aucune autre fin, ni à toute autre partie.

Comité éditorial

Éditeur principal:

Prof. Dr. Klaus van Eickels
Histoire médiévale
(Otto-Friedrich-Universität Bamberg, Allemagne)

Comité éditorial

Prof. Dr. Firmin Ahoua
Linguistique
(Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan, Côte d'Ivoire)

Prof. ém. Dr. Simon Pierre Ekanza
Histoire
(Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan, Côte d'Ivoire)

Prof. Dr. Sabine Freitag
Histoire moderne et contemporaine
(Otto-Friedrich-Universität Bamberg, Allemagne)

Prof. ém. Dr. Odile Goerg
Histoire de l'Afrique contemporaine
(Université de Paris Didérot, France)

Prof. Dr. Joachim Kügler
Théologie catholique : Nouveau Testament
(Otto-Friedrich-Universität Bamberg, Allemagne)

Prof. Dr. Seraina Plotke (†)
Philologie germanique du Moyen Âge
(Otto-Friedrich-Universität Bamberg, Allemagne)

Prof. Dr. Lazare Marcellin Poamé
Philosophie : Bioéthique
(Université Alassane Ouattara Bouaké, Côte d'Ivoire)

Prof. Dr. Annette Scheunpflug
Pédagogie générale
(Otto-Friedrich-Universität Bamberg, Allemagne)

Prof. Dr. Mensah Tokponto
Allemand : Littérature orale et Littérature interculturelle
(Université d'Abomey-Calavi, Benin)

Prof. Dr. Dotse Yigbé
Allemand
(Université de Lomé, Togo)

Prof. Dr. Helen Yitah
Anglais
(University of Legon, Ghana)

Information pour les auteurs

Intéressé à soumettre à cette revue? Nous vous recommandons de consulter les politiques de rubrique de la revue à la page [À propos de la revue](#) ainsi que les [Directives aux auteurs](#). Les auteurs doivent [S'inscrire](#) auprès de la revue avant de présenter une soumission, ou s'ils sont déjà inscrits, simplement [ouvrir une session](#) et accéder au tableau de bord pour commencer les 5 étapes du processus.

Hinweise zur formalen Gestaltung von Beiträgen der Zeitschrift „Regards croisés Afrika-Europa“ und der Reihe „Regards croisés Afrika-Europa. Beihefte“

Notes sur la conception formelle des contributions à la revue

"Regards croisés Afrique-Europe"

et la série "Regards croisés Afrique-Europe.

Suppléments

Taille de la page: A5

Sommaire

« Regards croisés Afrique Europe » : une nouvelle revue en ligne des sciences de l'homme et de la culture pour la coopération entre l'Afrique et l'Europe

Klaus van Eickels 3-7

„Regards croisés Afrika-Europa“: eine neue online-Zeitschrift der Human- und Kulturwissenschaften für die Zusammenarbeit zwischen Afrika und Europa

Klaus van Eickels 9-12

“Regards croisés Africa-Europe”: a new online journal of human and cultural sciences for the cooperation between Africa and Europe

Klaus van Eickels 13-16

Du rituel du consensus au processus de prise de décisionL'élection du pape et du roi des Romains au Moyen Âge

Djro Bilestone Roméo Kouamenan 17-57

Aux origines des oppositions idéologiques dans la zone sahélienneLes Almoravides dans le Bilad al-Sudan occidental au XIe siècle

Moussa Paré 59-71

La culture du soja en Côte d'Ivoire. Des premiers essais d'introduction au premier Projet Soja (1968-1979)

Mamadou Yeo 73-98

YEO, Mamadou : La culture du soja en Côte d'Ivoire. Des premiers essais d'introduction au premier Projet Soja (1968-1979), in : Regards croisés Afrique-Europe 1 (2021), p. 73-98.



University of Bamberg Press – ISSN : 2749-8514

DOI: <https://doi.org/10.20377/rcae-16>

(finalisé:14/12/2021 – publié: 21/12/2021)

MAMADOU YEO

La culture du soja en Côte d'Ivoire

Des premiers essais d'introduction au
premier Projet Soja (1968-1979)

Résumé

Légumineuse au rendement exceptionnel et aux grandes vertus nutritionnelles, le soja a été testé dans tous les microclimats ivoiriens depuis 1968. Il a même été cultivé à grande échelle dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire à titre expérimental. Contrairement à de nombreuses autres cultures vivrières, la culture du soja en Côte d'Ivoire n'a pas encore fait l'objet d'études historiques. Cet article contribue à combler cette lacune historiographique sur la base de sources imprimées et d'entretiens avec des témoins de la première phase (jusqu'en 1979), en mettant en lumière le processus d'introduction de la culture du soja en Côte d'Ivoire. Après les premiers essais de culture réussis depuis 1968, le soja a été introduit en 1974 comme culture de diversification. La poursuite des essais de confirmation a montré que les départements de Touba et d'Odienné, dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire, constituaient la zone la plus propice à la culture du soja. Un premier projet de soja y a été lancé en 1979, mais il a finalement échoué et a été abandonné en 1984.

Mots-clés : Soja, agriculture, Touba, Odienné, Côte d'Ivoire.

Zusammenfassung

Als außergewöhnlich ertragreiche Leguminose mit großen ernährungsphysiologischen Vorzügen wurde Soja seit 1968 in allen ivoirischen Mikroklimate getestet. Im Nordwesten der Côte d'Ivoire wurde sie sogar versuchsweise in großem Umfang angebaut. Im Gegensatz zu vielen anderen Nahrungs- und Nutzpflanzen ist der Sojaanbau in der Elfenbeinküste (Côte d'Ivoire) bislang nicht Gegenstand historischer Untersuchungen gewesen. Dieser Aufsatz trägt dazu bei, diese historiographische Lücke auf der Grundlage gedruckter

catégorie: article original



[CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)

 University
of Bamberg
Press

Quellen und Befragung von Zeitzeugen für die erste Phase (bis 1979) zu schließen, indem er den Prozess der Einführung des Sojaanbaus in der Côte d'Ivoire beleuchtet. Nach den ersten erfolgreichen Anbauversuchen seit 1968 wurden Sojabohnen 1974 als Diversifizierungspflanze eingeführt. Die Fortsetzung der Bestätigungsversuche ergab, dass die Départements Touba und Odienné im Nordwesten der Côte d'Ivoire das am besten geeignete Anbaugebiet für Sojabohnen sind. Im Jahr 1979 wurde dort ein erstes Sojaprojekt begonnen, das allerdings letztlich scheiterte und 1984 eingestellt wurde.

Schlagwörter : Sojabohne, Landwirtschaft, Touba, Odienné, Côte d'Ivoire.

Abstract

An exceptionally high-yielding legume with great nutritional benefits, soybean has been tested in all Ivorian microclimates since 1968. In the north-west of Côte d'Ivoire, it has even been cultivated on a large scale on an experimental basis. Unlike many other food and crop crops, soybean cultivation in the Ivory Coast (Côte d'Ivoire) has not been the subject of historical research. This paper contributes to filling this historiographical gap based on printed sources and interviews with contemporary witnesses for the first phase (until 1979) by shedding light on the process of introducing soybean cultivation in Côte d'Ivoire. After the first successful cultivation trials since 1968, soybeans were introduced as a diversification crop in 1974. The continued confirmation trials showed that the departments of Touba and Odienné in the northwest of Côte d'Ivoire are the most suitable cultivation area for soybeans. In 1979, a first soybean project was started there, but it ultimately failed and was discontinued in 1984.

Key words: soybean, agriculture, Touba, Odienné, Ivory Coast

Contact

contact de l'auteur/Autorkontakt/author contact: mamadou.yeo@usp.edu.ci

contact de la revue/e-mail Zeitschrift/journal contact: redaktion.rcae@uni-bamberg.de

journal homepage : <https://ubp.uni-bamberg.de/rcae/index.php/rcae>.

Mamadou YEO est assistant en histoire économique à l'Université de San Pédro (Côte d'Ivoire). Ses recherches sont focalisées sur la culture de soja en Côte d'Ivoire. Il fut lauréat du premier prix histoire à la deuxième des Olympiades Universitaires du CAMES en 2020.

Mamadou YEO ist Assistent für Wirtschaftsgeschichte an der Universität San Pédro (Elfenbeinküste/Côte d'Ivoire). Seine Forschung konzentriert sich auf die Frage des Sojaanbaus in der Elfenbeinküste. Er war Preisträger des ersten Preises für Geschichte bei der zweiten Universitätsolympiade des CAMES 2020.

Mamadou YEO is junior lecturer at the University of San Pedro in Côte d'Ivoire. His research focuses on economic history, particularly on the issue of soybeans in Côte d'Ivoire. He won the first prize in history at the second CAMES University Olympics 2020.

1 Introduction

Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire devient officiellement une colonie française le 10 mars 1893 avec le choix de Grand-Bassam comme première capitale, fonction qui lui restera de fait (malgré la délocalisation du siège du gouverneur à Bingerville en 1902 pour raisons sanitaires) jusqu'en 1930. La première mission que s'assignent les autorités coloniales est la conquête du territoire (ou « pacification » dans la terminologie des colons). Au début de l'année 1920, la colonie de Côte d'Ivoire est « sous contrôle » et la plupart des populations sont soumises à l'autorité de la France¹.

Durant l'étape suivante, désigné comme « mise en valeur » des terres de la colonie dans le discours colonial de l'époque, l'exportation des produits agricoles est facilitée par le renforcement des infrastructures de transport : Relié avec l'hinterland par le chemin de fer, Abidjan devient la ville portuaire principale (et depuis 1950 aussi la capitale administrative) de la colonie avec la construction du wharf de Port Bouët en 1931 et l'ouverture du Canal de Vridi en 1950. Le chemin de fer, qui avait atteint Agboville en 1907, Dimbokro en 1908 et Bouaké en 1912, est prolongé vers le nord et atteint Katiola en 1924, Ferkessédougou en 1929 avant d'être mené jusqu'à Bobo-Dioulasso en 1934 et Ouagadougou en 1954. Ainsi, au Sud comme au Nord de la colonie, une grande variété de cultures d'exportation, telles que le café, le cacao et le kapok au Sud, mais aussi les arachides, le sisal, le karité, le ricin et le coton au Nord pouvait évoluer durant la période entre les deux guerres.

Pourtant, en 1945, au cours des deux Conférences économiques de Dakar, l'administration coloniale française fixe pour chaque colonie de l'Afrique Occidentale Française (AOF), une culture principale d'exportation : La culture de l'arachide qui, en 1946, représente en valeur 61 % des

¹ Atlas de Côte d'Ivoire, Paris 1983, p. 42 ; cf. Klaus VAN EICKELS : Koloniale Erbe und nationaler Erinnerungsort. Grand Bassam – die erste Hauptstadt der Elfenbeinküste als Weltkulturerbe, in: WeltkulturerbeN. Formen, Funktionen und Objekte kulturellen Erinnerns im und an das Mittelalter, éd. Andrea Schindler/Andrea Stieldorf (Bamberger interdisziplinäre Mittelalterstudien. Vorträge und Vorlesungen 6), Bamberg 2015, S. 217-250. Une version française de cet article sera bientôt disponible dans cette revue.

exportations de l'AOF sera dorénavant négligée en Côte d'Ivoire pour être confiée de préférence au Sénégal. Le karité va au Soudan français (c'est-à-dire le Mali et une partie du Burkina Faso actuel). Les autres oléagineux, produits du palmier, graine de coton et de ricin sont l'apanage du Togo et du Dahomey. Le sésame est équitablement partagé entre la Côte d'Ivoire et la Guinée.²

À cette occasion, il est décidé que la colonie de Côte d'Ivoire se consacre principalement à la culture du café et du cacao.³ La priorité est ainsi donnée au binôme café-cacao en Côte d'Ivoire, qui s'acclimate bien en région forestière au détriment des savanes. L'accession à l'indépendance de la Côte d'Ivoire le 7 août 1960 ne change pas fondamentalement la situation, comme les nouvelles autorités ivoiriennes choisissent au début de perpétuer le système économique colonial.

Pourtant, le gouvernement ivoirien comprend bientôt que la focalisation exclusive sur le café et le cacao, issu de l'organisation économique de l'espace colonial français, impliquait une dépendance dangereuse de la volatilité du marché mondial. À la différence d'une colonie qui peut être sûre d'être sauvée en cas de crise par la force économique de la métropole et de l'Empire colonial dans son ensemble, un État national qui se veut indépendant et souverain risque de faire faillite s'il se limite à remplir une seule fonction économique.

En outre, privilégier la zone propice à la culture du café et du cacao au Sud du pays mettait à risque la cohésion du nouvel État national. Déjà durant la période coloniale, le Nord devait faire face à un défi : Ayant été auparavant la zone la plus développée avec sa longue tradition de culture musulmane et sa participation aux réseaux commerciaux des savanes ouvertes et de l'espace saharien, il se voyait de plus en plus renvoyé au

² La première conférence se déroule du 16 au 19 février 1945 et définit à chacun des territoires de l'Afrique Occidentale Française (AOF) la tâche de production qu'on entendait de lui. La deuxième conférence se tient les 21 et 22 septembre 1945 et précise les détails de la mise en œuvre de la nouvelle répartition de travail ; Catherine AUBERTIN : Histoire et création d'une région « sous-développée ». Le Nord ivoirien, in : Cahiers de l'ORSTOM. Série K : Sciences Humaines 19 (1983), p. 23-57, ici : p. 30-48.

³ Catherine AUBERTIN : Histoire et création d'une région « sous-développée », p. 36.

second plan par rapport au Sud qui auparavant défavorisé par ses forêts impénétrables se voyait privilégié par l'accès direct à la mer et par un climat qui permet la production des biens les plus valorisés sur le marché mondial.

C'est pourquoi, dès 1963, une politique de diversification agricole est engagée par le gouvernement ivoirien et plusieurs cultures de rente sont promues. Il s'agit notamment du palmier à huile, de l'hévéa, du coton, de la canne à sucre et du cocotier⁴. Dans le même élan, le soja est introduit officiellement en Côte d'Ivoire en 1974 après cinq années d'expérimentation depuis 1968. La suite des essais menée jusqu'en 1978 prouve que la zone de Toubia et d'Odienné est la plus propice à la culture à grande échelle du soja⁵, ce qui permet d'y mettre en œuvre à partir de 1979, sous la dénomination « premier Projet Soja », une opération de développement du soja auxquels sont associés le riz et le maïs.

Malgré l'importance du projet, il est force de constater un vide au niveau de l'étude de l'histoire de la culture du soja en Côte d'Ivoire. Certes, les agronomes Larcher⁶ et De Staercke⁷ ont mené des études parcellaires sur les essais préliminaires d'introduction du soja en Côte d'Ivoire réalisés par l'Institut d'Agronomie Tropicale (IRAT). Aussi, Bessis⁸ a évoqué brièvement les conditions d'introduction de quelques variétés de soja dans le pays en 1974. Toutefois, il n'existe pas une étude scientifique sur

⁴ Louis Édouard SETTIE : *L'État et l'économie en Côte d'Ivoire (1960-2005)*, Abidjan 2012, p.18.

⁵ Entretien avec M. Mèhin Silue le mercredi 30 octobre 2018 au siège du Programme Nationale de formation aux Métiers Ruraux (PNMR) à Marcory Sapeurs-Pompiers de 15h30 à 18h30.

⁶ Jacques LARCHER : *Le Soja en régions tropicales. Une synthèse des recherches de l'IRAT (Mémoires et Travaux de l'IRAT 5)*, Paris 1988.

⁷ Philippe DE STAERCKE : *Le Soja. Culture, transformations artisanales et semi-industrielles, utilisations*, Bruxelles 1990.

⁸ Sophie BESSIS : *L'arme alimentaire*, Paris 1979.

l'historique de cette légumineuse dans le pays (à la différence de certaines autres cultures vivrières telles que le riz⁹ ou les fruits et légumes¹⁰).

La présente étude se propose, donc, d'analyser le processus d'introduction de la culture du soja en Côte d'Ivoire depuis les premiers essais jusqu'au premier Projet Soja. Elle montre que le choix des départements de Touba et d'Odienné pour la réalisation du premier Projet Soja en 1979 n'est pas hasardeux. Ce choix est à la fois motivé par la volonté politique de réduire les disparités régionales et le fruit des résultats des premières expérimentations de l'IRAT (1968-1974) suivis d'essais de confirmation de la culture du soja menés par la Société d'État pour le Développement de la Riziculture (SODERIZ) dans la région (1974-1978).

La documentation d'archives des ministères du Plan et de l'Agriculture de l'époque n'ayant pas encore été décrit et rendu accessible ni aux Archives nationales de la Côte d'Ivoire ni ailleurs nous n'avons pas pu avoir accès aux documents internes (tels que éventuels rapports d'études préliminaires sur le soja, rapports des missions effectuées par le ministre ivoirien de l'agriculture, M. Abdoulaye Sawadogo, et échanges épistolaires entre lui et le président Houphouët-Boigny). Plutôt, il nous fallait avoir recours à certains documents imprimés (essentiellement de rapports d'activités et d'études produits par les structures impliquées dans le projet) qui ont été mis à notre disposition au Ministère de l'Agriculture, au Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) et au Centre de Documentation et d'Information du quotidien gouvernemental *Fraternité Matin*.

La compréhension de la documentation écrite lacunaire nécessitait le recours aux sources orales, surtout aux témoignages d'agronomes ayant servi à l'IRAT, à la SODERIZ et au premier Projet Soja. Les principaux acteurs du projet à l'époque étant déjà décédés au moment de nos recherches en 2018/2019, les entretiens ont été menés avec les responsables du deuxième Projet Soja (culture à grande échelle du soja) dans le Nord-

⁹ À voir dans la bibliographie : Songolo Lacina YEO (2016) ; Atta Kouamé Jacob BRINDOUMI (2002) ; Jean-Pierre DOZON (1979) ; Richard Dominique HIRSCH (1993).

¹⁰ À voir dans la bibliographie : Mamadou YEO (2017) ; Kane Jérôme YATIE (1980) ; Maria Pia PALLESCHI (1984).

Ouest ivoirien à partir de 1988. Dans le cadre de leur travail, ils avaient occasion d'obtenir auprès de leurs collègues aînés des informations sur leurs expériences faites au cours du premier Projet Soja. En plus, trois d'entre eux étaient eux-mêmes impliqués en tout début de leur carrière dans le premier Projet Soja comme techniciens des fermes semencières.

Notre étude se décline en trois articulations. La première porte sur les premières expérimentations du soja en Côte d'Ivoire par l'IRAT entre 1968 et 1974. La deuxième analyse les tests de confirmation de la culture du soja par la SODERIZ entre 1974 et 1978. La troisième aborde l'origine du financement et le plan d'action du premier Projet Soja dans le Nord-Ouest ivoirien en 1979.

2 Les premières expérimentations du soja en Côte d'Ivoire par l'IRAT entre 1968 et 1974

Afin de bien comprendre le premier Projet Soja, il faut d'abord comprendre les motifs d'introduction du soja dans le pays d'une part, et d'analyser les tests d'implantation du soja réalisés par l'IRAT entre 1968 et 1974, d'autre part.

2.1 Les motifs d'introduction du soja en Côte d'Ivoire.

Dès 1963, le gouvernement ivoirien engage une politique de diversification des cultures pour réduire la prépondérance du binôme café-cacao dans l'économie de la Côte d'Ivoire. Dans le même élan, il entreprend d'examiner, partir de 1968, les possibilités de réaliser « un programme d'introduction de la culture du soja en Côte d'Ivoire »¹¹. La volonté de l'État ivoirien d'introduire le soja dans le pays a été renforcée par plusieurs facteurs qu'il importe de décrire et d'examiner.

¹¹ Ministère du Plan : Éléments pour un programme d'introduction de la culture du soja en Côte d'Ivoire, Abidjan 1969, p. 1.

Si les avantages agronomiques et nutritionnels du soja¹² peuvent être retenus comme le premier facteur justifiant l'introduction de cette plante dans le pays par les autorités ivoiriennes, il convient de préciser que le deuxième facteur est lié à la hausse des cours mondiaux du soja durant toute la décennie des années 1960. Le prix moyen de la graine de soja passe de 53 dollars la tonne en 1964 à 94 dollars en 1969¹³. L'embellie des cours mondiaux du soja est due « au développement spéculaire des tourteaux du soja dans l'alimentation du bétail et de la très forte demande »¹⁴. Du reste, elle a, jusqu'en 1968, profitée qu'aux États-Unis d'Amérique et au Brésil qui en étaient respectivement le premier et le deuxième exportateur mondial.

Cependant, la volonté des autorités politiques ivoiriennes renferme aussi un mobile inavoué. Pendant la décennie 1960, la France s'équipe en usines de trituration et demande de plus en plus de soja. Les tourteaux de soja¹⁵ y occupent une place grandissante dans l'alimentation animale, en particulier de la volaille et des porcs. Voulant diversifier leurs sources d'approvisionnement en soja, les autorités françaises envisagent d'amener l'une de leurs anciennes colonies à adopter cette plante. Ainsi, la Côte d'Ivoire pouvait compter sur l'appui de la France dans ses efforts de

¹² Le soja est une plante alimentaire dont l'aspect rappelle celui du haricot. Les usages de cette légumineuse sont multiples. Il s'agit surtout de la consommation directe, de la transformation en huile et de l'utilisation des tourteaux pour l'alimentation du bétail. Les graines de soja ont une grande valeur nutritionnelle de par leur forte teneur en protéines et en matières grasses. Les tiges et les feuilles du soja peuvent être utilisées entre autre comme fourrage ou engrais vert. Quant aux racines, elles enrichissent le sol en azote. Le soja peut être cultivé en rotation avec les cultures vivrières telles que le riz, le maïs, le mil et l'igname.

¹³ Vincent, LECLERCQ : Conditions et limites de l'insertion du Brésil dans les échanges mondiaux du soja (Études et recherches, 96), Montpellier 1988, p. 13.

¹⁴ Vincent, LECLERCQ : Conditions et limites, p. 15.

¹⁵ Après extraction de l'huile des graines de soja, les résidus solides obtenus sont appelés tourteaux de soja. Ils contiennent une grande proportion de protides, beaucoup de sels minéraux et vitamines. Ils jouent, également, un rôle important « comme nourriture de bétail » (MINISTÈRE DU PLAN : Éléments pour un programme d'introduction de la culture du soja en Côte d'Ivoire, Abidjan 1969, p. 4).

diversifier son agriculture en saisissant les opportunités de développer la culture du soja¹⁶.

Pour y arriver, les autorités politiques françaises s'appuient sur leurs coopérants¹⁷ en poste au sein du ministère ivoirien du Plan, qui concevaient un document intitulé « Éléments pour un programme d'introduction de la culture du soja en Côte d'Ivoire »¹⁸. En vantant les mérites agromonomiques, nutritionnels, écologiques et économiques que peut tirer le pays de la culture du soja, ils atteignent leur objectif d'autant plus que le document parvient à convaincre le gouvernement ivoirien, qui décide d'allouer des crédits pour tester les possibilités d'introduction de cette culture dans le pays.

Un autre motif, non moins important, d'implantation du soja en Côte d'Ivoire est « la réduction des disparités régionales entre le Nord et le Sud »¹⁹. Pour le gouvernement ivoirien, le soja constitue une opportunité de revenus complémentaires pour les paysans de la zone de savane. Au Centre du pays, il peut se placer, en avant, de la culture du coton. Il peut également faire l'objet de deux cultures annuelles. Au Nord, l'emploi des variétés de soja à cycle long « permettrait de pratiquer une culture avec un rendement plus élevé »²⁰. Ainsi, le soja pourrait devenir une culture

¹⁶ La Côte d'Ivoire est le seul pays choisi par les anciennes colonies de l'ex Afrique Occidentale Française (AOF). Par contre, dans l'ex Afrique Équatoriale Française, la France décide d'inciter le Gabon et le Cameroun à introduire le soja comme culture d'exportation. Philippe, DE STAERCKE : *Le Soja : culture, transformations artisanales et semi-industrielles*, p. 27.

¹⁷ Il faut rappeler qu'après l'accession de la Côte d'Ivoire à l'indépendance, le pays a maintenu des liens étroits avec la France qui ont permis de faire venir plusieurs techniciens français pour l'aider à construire le nouvel État ivoirien en gestation. Connus sous le vocable de "Coopérants français", ils sont nommés à des postes clés de l'administration. Si leur contribution au développement du pays est indéniable, il faut noter qu'ils agissaient surtout et avant tout au nom de l'intérêt de la France.

¹⁸ Ministère du Plan : *Éléments pour un programme d'introduction de la culture du soja en Côte d'Ivoire*, p. 1.

¹⁹ Entretien avec M. Amadou Coulibaly le 29 décembre 2018 à la CAISTAB (Ministère de l'Agriculture au Plateau/Abidjan) de 10h à 12h30.

²⁰ Ministère du Plan : *Éléments pour un programme d'introduction de la culture du soja en Côte d'Ivoire* Ministère du Plan, p. 1.

commerciale au même titre que le coton et par conséquent améliorer les revenus des paysans de la savane.

Pourtant, les mobiles qui incitent les autorités ivoiriennes à procéder à l'introduction du soja en Côte d'Ivoire ne semblent pas prendre en compte certains paramètres décisifs. Le soja ne fait pas partie des habitudes alimentaires des populations ivoiriennes. Les agriculteurs ivoiriens ne sont également pas habitués à la culture de cette légumineuse²¹. En cas d'introduction du soja, les quantités produites devraient être en grande partie exportées.

Or, le marché des années 1960 est structuré par la concurrence que se font les grands producteurs mondiaux, les États-Unis et le Brésil. En tant que nouvel exportateur de soja, la Côte d'Ivoire aurait dû trouver sa place dans ce système d'oligopole. Or, à la différence des paysans ivoiriens, leurs collègues américains et brésiliens reçoivent d'importantes subventions en intrants, en carburant et en équipements agricoles modernes. Comme la Côte d'Ivoire ne peut pas faire de même pour ses paysans, elle risque dès le début de compromettre la rentabilité de la culture du soja.

Il ressort de notre analyse que les avantages et la hausse des cours mondiaux du soja ainsi que la lutte contre les disparités régionales sont à l'origine du désir du gouvernement ivoirien d'introduire la culture du soja dans le pays. Le soja n'étant pas une plante locale, le pays a recours à

²¹ Jusqu'en 1974, le soja est inconnu des populations de l'Afrique de l'Ouest à l'exception du Nigeria. La Côte d'Ivoire est donc le premier pays francophone ouest africain à introduire le soja comme culture officielle de diversification agricole. Amadou KONÉ : Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne, Paris 2003, p. 136 ; Jacques LARCHER : Le Soja en régions tropicales, p. 16. Lors de nos enquêtes de terrain, un enquêté a affirmé que l'introduction de la culture du soja en Côte d'Ivoire ne daterait pas des années 1970. Selon lui, elle aurait été pratiquée par les colons dans la zone d'Odienné à l'époque coloniale. Pour apprécier la véracité de cette information, pour le moins inattendue, nous avons épluché aux Archives nationales de la Côte d'Ivoire les rapports produits par les différents administrateurs sur la situation économique de la zone d'Odienné entre 1920 et 1955. Force a été de constater que ces rapports ne font aucunement mention d'une quelconque culture de soja. En revanche, la culture du haricot revenait souvent dans les rapports. L'aspect de certaines espèces d'haricot rappelant celui du soja, il est fort probable que les populations de la région aient pu faire plus tard une confusion entre le haricot et le soja.

l'IRAT afin d'identifier des variétés de soja adaptées au milieu naturel ivoirien.

2.2 Les essais préliminaires de l'IRAT et l'introduction du soja en Côte d'Ivoire (1968-1974).

Les premiers tests sur les possibilités de culture du soja en Côte d'Ivoire se déroulent entre 1968 et 1974. La conduite de la phase préliminaire d'introduction du soja est confiée par le ministère de l'Agriculture à l'IRAT. Le choix de l'IRAT par l'État ivoirien est motivé, d'une part, par la renommée internationale de cet institut français de recherche agronomique. Il regroupe plusieurs agronomes qui étudient le milieu tropical africain et en particulier ivoirien. D'autre part, les relations historiques et privilégiées de la Côte d'Ivoire avec la France sous le président Houphouët-Boigny ont certainement aussi beaucoup pesé dans ce choix.

De 1968 à 1974, l'IRAT introduit « 171 variétés en Côte d'Ivoire »²². Les variétés importées et testées dans le pays proviennent de trois instituts de recherches installés dans différents pays. Il s'agit de l'International Institute of Tropical Agriculture (IITA) au Nigeria, de l'Entreprise brésilienne d'Assistance et de Recherche Agricole (EMBRAPA) et du Soya Institute of Virginia des États-Unis d'Amérique. Ces laboratoires de recherche expérimentent une multitude de variétés performantes de soja.

En 1969, l'IRAT met en place les essais des 171 variétés du soja dans quatre stations d'expérimentation. Les quatre laboratoires de recherche sont disséminés sur l'ensemble du territoire national à savoir : « la station de Ferkessédougou, la station de Bouaké, la station de Man et la station de Gagnoa »²³. Ils correspondent aux quatre types de climat du pays : La station de Ferkessédougou représente le climat tropical sec du Nord du pays. La station de Bouaké, la station de Man et la station de Gagnoa se trouvent respectivement dans le climat tropical humide, le climat de montagne et le climat subéquatorial. L'objectif de l'opération est de choisir les

²² Jacques LARCHER : *Le Soja en régions tropicales*, p. 16.

²³ Ministère de l'Agriculture : *Projet de développement de la région Nord-Ouest*, vol. 2, Abidjan 1981, p. 5.

variétés et les microclimats les mieux adaptés pour la culture du soja dans le pays. La première série d'essais menée par l'IRAT aboutit aux résultats représentés au tableau 1.

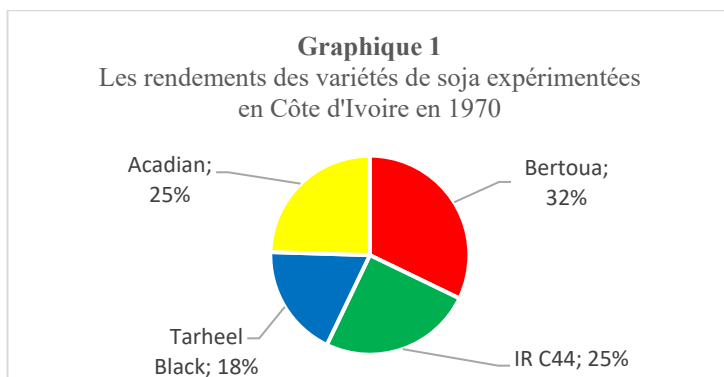
Eu égard au tableau 1 et au graphique visualisant les chiffres, il appert que sur les 171 variétés importées pour les essais multi-locaux, seuls quatre variétés ont été retenues : Bertoua, IR 044, de Tarheel Black et d'Acadian. Elles se développent correctement dans les quatre stations d'expérimentation agricole du pays.

Tableau 1

Présentation des rendements des essais multi-locaux du soja
en Côte d'Ivoire en 1970 (kg/ha)

Variétés	Bouaké	Ferkessédou- gou	Gagnoa	Man	Moyennes
Bertoua	1 820	1 680	2 820	2 100	2 100
IR C44		900	2 445	1 500	1 630
Tarheel Black	1 200				1 200
Acadian		1 600			1 600

Jacques LARCHER : Le Soja en régions tropicales, p. 16.



Représentation graphique des chiffres du tableau 1

La variété Bertoua est une variété à grains de couleur marron, originaire du Brésil. Elle arrive en tête du classement avec un rendement moyen de 2 100 kg/ha. Elle est conservée comme témoin dans les essais jusqu'à l'introduction de la variété Boissier en 1973. À en juger par l'étude de Jacques Larcher²⁴, cette dernière « lui est préférée car plus productive, mais aussi à cause de la couleur jaune de ses grains ». Plusieurs critères sont imposés par les services de vulgarisation de la culture du soja en Côte d'Ivoire. La variété de soja à retenir doit être d'un rendement élevé, être résistante à l'harmattan et aux maladies. Elle doit avoir une teneur élevée en huile et en protéines.

La première série d'essais conduite par l'IRAT permet de classer les variétés par groupe de maturité. Elle prouve que l'ensemble des régions du pays sont propices à la culture du soja. Le soja peut donc être cultivé aussi bien en zone forestière qu'en zone de savane. Par ailleurs, le voyage effectué aux États-Unis en 1973 par le président Félix Houphouët-Boigny²⁵ a conforté la volonté du gouvernement de promouvoir la culture du soja en Côte d'Ivoire. Édifié par l'importance économique et stratégique du soja aux États Unis²⁶, il rentre résolu à introduire cette culture dans son pays.

Grâce aux résultats probants de la première série d'essais du soja dirigée par l'IRAT et à la volonté politique du président Félix Houphouët-Boigny, le soja est introduit officiellement en Côte d'Ivoire en 1974. L'État ivoirien choisit de promouvoir la culture du soja dans la zone de savane²⁷. Ce choix est lié essentiellement au souci des autorités ivoiriennes de lutter

²⁴ Jacques LARCHER : Le Soja en régions tropicales, p. 16.

²⁵ Il aurait été épaté par l'importance qu'a prise le soja aux États-Unis qui en sont devenus le principal producteur après l'Extrême-Orient, au point de concurrencer le commerce international des autres huiles végétales ; Paul Henri SIRIEX, Félix Houphouët-Boigny. Homme de la paix, Dakar 1985, p. 268.

²⁶ Jean-Pierre, BERLAN/Jean-Pierre, BERTRAND : Compte-rendu de la conférence mondiale sur les protéines de soja. Munich 11-14 novembre 1973, Paris 1974, p. 3.

²⁷ Sophie BESSIS : L'arme alimentaire, p. 268.

contre les disparités régionales et surtout de diversifier les cultures dans cette zone.

La deuxième étape après les essais préliminaires de l'IRAT entre 1968 et 1974 est la mise en œuvre du programme d'amélioration variétale et de tests de confirmation de la culture du soja dans le pays. Elle est du ressort de la SODERIZ entre 1974 et 1978.

3 Les tests de confirmation de la culture du soja par la SODERIZ entre 1974 et 1978

À partir de 1974, la SODERIZ est désignée par le ministère de l'Agriculture pour mener la suite des expériences d'acclimatation du soja dans le Nord du pays. Le but visé est de déceler la zone exacte des savanes dont le milieu naturel convient au mieux à la culture moderne du soja. Le choix de cette société d'État est motivé par le fait qu'elle dirige des aménagements de production du riz dans l'ensemble des savanes ivoiriennes. Depuis 1970, elle intervient dans les départements de Korhogo, de Boundiali, d'Odienné, de Touba, de Bouaké et de Bouaflé²⁸. Aussi convient-il de noter que le choix de la SODERIZ est lié au fait que le cycle et les exigences de la culture du riz dont elle fait la promotion, sont également proches de ceux du soja.

De l'expérience de l'IRAT, il est ressorti comme leçons que le soja pousse partout en Côte d'Ivoire et que des rendements importants peuvent être obtenus en zone de savane. Cependant, la SODERIZ se trouve confronter à plusieurs interrogations. Elle s'interroge sur les meilleures variétés qui poussent correctement dans les zones de savane ivoirienne et les risques de maladies. C'est donc dans l'optique de répondre à ses interrogations et identifier la zone savanicole la mieux propice à la culture moderne du soja, que la SODERIZ expérimente 15 variétés contrairement à

²⁸ Entretien avec M. Ladji Coulibaly à son domicile à Yopougon (Abidjan) le 21 décembre 2018 de 9h à 11h.

l'IRAT²⁹. Les 15 variétés ont été importées des États-Unis d'Amérique par le ministre de l'Agriculture, M. Abdoulaye Sawadogo, en 1973³⁰.

De 1974 jusqu'à sa dissolution en 1977, la SODERIZ pratique plusieurs tests dans le Nord et le Centre. Après trois années de tests approfondis de la culture du soja dans la zone de savane, les conclusions de la SODERIZ sont les suivantes : « En zone de savane, le soja se développe bien dans les départements de Bouaflé, de Korhogo, de Touba et d'Odienné »³¹. L'expérience met en évidence que dans l'ensemble de la zone de savanes ivoiriennes, il est possible de cultiver du soja dans de bonnes conditions. De même, les résultats obtenus au cours des essais effectués en 1974, en 1975 et 1976 par la SODERIZ montrent que parmi les variétés testées, plusieurs sont plus prometteuses. Les rendements de la culture du soja atteignent les 1 500 kg/ha espérés par le gouvernement ivoirien. Si les prescriptions techniques sont suivies scrupuleusement, ils peuvent dépasser 2 000 kg/ha³². La qualité des graines de soja est bonne. Elles résistent à l'harmattan, aux maladies et aux insectes.

Pour un cycle supérieur à 100 jours, les variétés les plus intéressantes sont dans l'ordre décroissant : « Santa Rosa, IAC 2, Jupiter »³³. Quant à un cycle inférieur à 100 jours, les plus encourageantes sont dans le même ordre : Bossier, Bertoua, Davis, Hardee, Improved Pelican, Bragg, Hampton 266 A, Forest et Semes. En fait, le soja s'adapte aux sols de savane qui regorgent moins d'eau. La pluviométrie, la température, la durée de l'ensoleillement et la teneur en humidité de l'air de la zone conviennent

²⁹ SODERIZ : Rapport annuel d'activités pour 1975, Abidjan 1976, p.13.

³⁰ Après la visite du président Houphouët-Boigny aux États-Unis d'Amérique qui le convainc d'introduire le soja en Côte d'Ivoire, il y envoie la même année son ministre de l'Agriculture, Abdoulaye Sawadogo en mission. Ce dernier se rend également au Brésil, afin de s'inspirer de leurs modèles de développement de la culture du soja. C'est au retour de sa mission que le ministre rapporte 15 variétés de soja qu'il aurait reçu des paysans américains ; Sophie BESSIS : *L'arme alimentaire*, p. 269.

³¹ Ministère de l'Agriculture : *Projet de développement de la région Nord-Ouest*, Abidjan 1981, vol. 2, p. 3.

³² Entretien avec M. Manni Zogbe le lundi 12 novembre 2018 à la porte 49 du 6^e étage de la Tour C de la cité administrative de 09h58 à 12h30.

³³ COTIA : Soja. Ferme semencière en Côte d'Ivoire, Abidjan 1977, p.12.

également à la culture du soja. Retenons que les conclusions de l'expérience de la SODERIZ démontrent que les départements du Centre et du Nord sont propices à la culture du soja. Leurs données pédoclimatiques réagissent favorablement. Il s'agit des zones de Bouaflé, de Korhogo, de Touba et d'Odienné.

Au total, les essais d'introduction du soja en Côte d'Ivoire ont été dirigés par l'IRAT et la SODERIZ entre 1968 et 1978. Ils confirment que le milieu naturel des départements de Touba et d'Odienné est propice au développement de cette culture. D'où, la décision du gouvernement ivoirien d'y mettre en œuvre une opération de développement des cultures du soja, du riz et maïs connue sous l'appellation de « premier Projet Soja » en 1979.

4 L'origine du financement et le plan d'action du premier Projet Soja dans le Nord-Ouest ivoirien en 1979

Il revient à montrer successivement que le premier Projet Soja est le produit d'un financement bilatéral dans le cadre de la coopération ivoiro-brésilienne, d'une part et de décliner son plan d'action dans les départements de Touba et d'Odienné, d'autre part.

4.1 L'origine du financement du premier Projet Soja en 1979

Les premières expérimentations de la culture du soja en Côte d'Ivoire dirigées par l'IRAT entre 1968 et 1974 s'avèrent concluantes. Dans le cadre de la lutte contre les disparités régionales, le gouvernement ivoirien choisit la zone de savane pour la culture moderne du soja dès 1974. En 1977, le gouvernement ivoirien, sur instruction du président Houphouët-Boigny³⁴, envisage d'initier le premier Projet Soja dans les départements de Touba et d'Odienné. Le but de cette opération est de mettre en valeur les

³⁴ Il convient de noter que le président Houphouët-Boigny aurait intimé l'ordre à son ministre de l'Agriculture, Abdoulaye Sawadogo, de lancer un appel d'offres en vue de retenir un partenaire qui aiderait le gouvernement à mettre en œuvre le premier Projet Soja dans les départements de Touba et d'Odienné.

potentialités agricoles sous-exploitées et de contribuer à l'essor économique et social de la zone.

À cette fin, le ministère de l'Agriculture procède à « une prospection du marché international »³⁵ à la recherche des partenaires capables de concrétiser le projet. Des contacts sont pris avec les principaux producteurs mondiaux de soja que sont : le Brésil et les États-Unis, qui représentent à la fois deux modèles fondamentalement différents de développement de la culture du soja.

Au Brésil, « l'Opération Soja » est à l'origine du succès de la culture du soja³⁶. Elle se traduit par la création de fermes pour produire de la semence de qualité et par l'incitation des paysans à cultiver le soja à travers plusieurs subventions. Aux États-Unis, la culture du soja bénéficie d'importantes subventions des intrants, du protectionnisme³⁷ et de la modernisation des exploitations agricoles.

Finalement, le gouvernement ivoirien opte pour le modèle brésilien de culture du soja. Plusieurs raisons motivent ce choix. Yapi Simplicie Affou³⁸ note que la première raison est l'occasion de concrétiser les accords de coopération qui existent « entre le Brésil et la Côte d'Ivoire ». En effet, depuis 1963, le Brésil appuie la Côte d'Ivoire en matière de modernisation

³⁵ Fraternité Matin : Spécial AGRI 82. Cultures vivrières. Nouvelle Priorité, Abidjan 1982, p. 51.

³⁶ L'exemple brésilien pour la production de soja apporte une note d'optimisme au niveau des pouvoirs publics ivoiriens. En effet, le soja et les produits dérivés représentent dans ce pays, depuis les années 1970, plus du quart des exportations agricoles et alimentaires.

³⁷ Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la politique commerciale américaine visait explicitement à maintenir les cours mondiaux du soja à un niveau stable et bas pour décourager les concurrents potentiels et favoriser la pénétration du modèle d'élevage intensif dans les pays importateurs. Au début des années 1970, le Brésil fait figure de « challenger » du géant américain. Face l'ampleur du « boom » du soja au Brésil, les États-Unis décident d'imposer, à partir de juin 1973, un embargo sur les exportations du soja brésilien qui se traduit par un relèvement des cotations internationales du soja. Cet embargo marque une étape-clé dans l'histoire du développement de la culture du soja au Brésil ; Vincent LECLERCQ : Conditions et limites de l'insertion du Brésil dans les échanges mondiaux du soja, p. 41.

³⁸ Yapi Simplicie, AFFOU : Étude socio-économique et foncière dans les zones du Projet Soja (Odienné et Touba), Abidjan 2000, p. 14.

des systèmes de production agricoles³⁹. L'État ivoirien compte associer des techniciens et des entreprises du pays à la conception et à l'exécution du Projet en vue de bénéficier du savoir-faire brésilien.

Pour Solo Hien⁴⁰, la seconde raison de la sélection du Brésil est liée à « sa longue tradition de producteur de soja » qui lui vaut posséder d'éminents experts en culture du soja. Les raisons officielles avancées pour justifier le choix du Brésil ne sont pas convaincantes. Ce choix est lié à des considérations économiques et stratégiques. Au-delà des deux raisons évoquées, le motif inavoué de ce choix est que contrairement aux États-Unis, le Brésil – en plein essor économique sous la dictature militaire établi en 1964 - s'engage à participer au financement du projet à travers la Banque du Brésil (Banco do Brasil) et son département du Commerce Extérieur (CACEX).

En retour, l'État ivoirien accepte d'attribuer la mise en place des fermes semencières dans les départements de Touba et d'Odienné à une entreprise brésilienne. Celle-ci n'est nulle autre que la Coopérative Centrale de Campinas (COOCAPEC) qui doit agir de concert avec le Bureau ivoirien d'Étude Technique des Projets Agricoles (BETPA).

Les négociations pour le financement du premier Projet Soja dans le Nord-Ouest commencent dès 1977. Mais, ce n'est qu'en mars 1979 que l'accord de prêt est signé entre l'État ivoirien et la Banque du Brésil⁴¹. Dans la foulée, les premiers fonds sont décaissés afin de prendre en compte deux opérations distinctes : la création des fermes semencières et la pré vulgarisation du soja en milieu paysan.

³⁹ Marchés tropicaux et Méditerranéens, n° 2060, 3 mai 1985, p. 1125.

⁴⁰ Solo HIEN : Soja : La vulgarisation dans moins d'un an, *Fraternité-Matin*, n° 6155, 17 avril 1985, p. 6.

⁴¹ Décret n° 79-125 accordant l'aval de l'État à un prêt de 31 044 000 dollars U.S équivalent d'environ 7 450 millions de francs, consenti par la Banque du Brésil à la Caisse Autonome pour le financement de la première tranche du programme Soja in : *Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire (JORCI)*, n°11, 1^{er} mars 1979, p. 488.

Tableau 2
Répartition des investissements pour le financement du
premier Projet Soja en 1979.

Investis- seurs	État de Côte d'Ivoire (milliards de FCFA)	Banque du Brésil (milliards de FCFA)	Total (milliards de F CFA)	Pourcentage (%)
Opérations				
Fermes se- mençnières	8,5	8,5	17	89
Pré vulgari- sation CIDT	2	0	2	11
Total	10,5	8,5	19	100

Tableau réalisé à partir du
Plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1981-1985) : Ministère
du Plan, Abidjan 1983, vol. 2.2, p. 331.

À travers le tableau 2, nous remarquons que le coût total du premier Projet Soja s'élève à 19 milliards de FCFA. Le coût des fermes semencières est estimé à 17 milliards de FCFA, soit 89 % du coût total du Projet. Il est assuré pour moitié par un prêt de la Banque du Brésil à l'État de Côte d'Ivoire. Il prend en charge le matériel, les équipements et les infrastructures importés du Brésil pour la création des fermes dans le Nord-Ouest ivoirien.

L'autre moitié du coût des fermes provient des ressources de la Caisse de Stabilisation (CAISTAB) et de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA). Il s'agit de dotations financières inscrites dans le Budget Spécial d'Investissement et d'Équipement (BSIE) chaque année. Elles servent à amortir des coûts de gestion annuelle des fermes du Projet. La pré vulgarisation du soja en milieu paysan bénéficie de 2 milliards FCFA, soit 11 % du coût total du Projet. Le coût est entièrement à la charge de l'État ivoirien⁴². Le Brésil n'y trouve pas d'intérêt. Il juge que ce deuxième volet du Projet Soja peut être confié à une société d'État qui serait active dans le Nord-Ouest du pays.

⁴² Ministère du Plan : Plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1981-1985), Abidjan 1983, vol. 2.2, p. 331.

Par conséquent, le financement du premier Projet Soja est le fruit d'investissements conjoints aussi bien de l'État de Côte d'Ivoire que de la Banque du Brésil. Il s'élève à 19 milliards de F CFA dont 17 milliards pour la création des fermes semencières et 2 milliards de FCFA pour l'expérience de pré vulgarisation du soja. Compte tenu des sommes importantes investies, le plan d'action de la première phase pratique du Projet Soja dans le Nord-Ouest ivoirien mérite d'être décliné.

4.2 Le plan d'action du premier Projet Soja dans la zone de Touba et d'Odienné

La première phase pratique du Projet Soja dans le Nord-Ouest consiste à poser les fondements du développement à grande échelle de la culture du soja. Pour ce faire, son plan d'action comprend trois volets.

Le premier volet est la production des semences de qualité et en quantité suffisante pour permettre la relance à grande échelle du Projet Soja. Dans cette optique, la vocation des fermes du Nord-Ouest est de produire « des semences de soja, de riz et maïs de qualité »⁴³ afin de favoriser une autonomie de la région en semences. En effet, principalement orientées vers la production de semences de soja, les fermes doivent également contribuer à la multiplication de semences de riz pluvial et de maïs. Car, le premier Projet Soja concerne la production du soja comme culture principale en association avec le riz et le maïs.

Le deuxième volet est la recherche d'accompagnement dans les fermes semencières. La création des fermes semencières nécessite la mise en place d'une structure de recherche-développement ou recherche d'accompagnement. Ce service est nécessaire dans la recherche de la productivité et de l'efficacité des semences. Il vise à tester les variétés expérimentées par les partenaires brésiliens pour déterminer leurs différentes performances. M. Manni Zogbé⁴⁴ laisse entrevoir qu'il cherche à « mettre au

⁴³ Entretien avec M. Konan Kouame le 08 octobre 2018 au Ministère de l'Agriculture (CAISTAB) au 13e étage de 9h35 à 12h 20.

⁴⁴ Entretien avec M. Manni Zogbe le 12 novembre 2018 à la porte 49 du 6e étage de la Tour C de la cité administrative de 09h58 à 12h30.

point des techniques culturales facilement vulgarisables et garantissant des rendements satisfaisants ». Les deux opérations précèdent et accompagnent celle des agriculteurs. Elles favorisent la maîtrise des contraintes agronomiques majeures et l'amélioration des techniques de cultures.

Le troisième volet est « la pré vulgarisation du soja en milieu paysan des départements de Touba et d'Odienné »⁴⁵. Le soja est une culture nouvelle qui est méconnue des paysans ivoiriens. L'opération vise à intégrer le soja dans les habitudes culturales des paysans du Nord-Ouest. Il s'agit de familiariser les paysans de la région à la culture du soja. À terme, les paysans en question doivent être recrutés pour la relance à grande échelle du Projet Soja. La société de développement régional choisie pour diriger l'opération est la CIDT. L'opération s'occupe également de l'évacuation et de la commercialisation du soja produit par les paysans de la zone.

Il convient de retenir que le plan d'action de la première phase pratique du Projet Soja dans le Nord-Ouest comprend trois volets qui sont : la production de semences de qualité, la recherche d'accompagnement et la pré vulgarisation du soja en milieu paysan. Financé par la Côte d'Ivoire et le Brésil dans le but de préparer la région au développement à grande échelle de la culture du soja, le premier Projet Soja est mis en œuvre dans la zone de Touba et d'Odienné entre 1979 et 1983.

5 Conclusion

En 1963, le gouvernement ivoirien engage une politique de diversification des cultures de rente. À cette faveur, l'IRAT entame, à partir de 1968, des essais préliminaires pour analyser les possibilités d'introduction du soja en Côte d'Ivoire. Les résultats probants de ces premières expérimentations prouvent que l'ensemble des régions du pays sont propices à la culture du soja. Le soja peut donc être cultivé aussi bien en zone forestière qu'en zone de savane. Grâce à ces résultats concluants et à la volonté politique du président Félix Houphouët-Boigny, le soja est introduit officiellement en Côte d'Ivoire en 1974. L'État ivoirien choisit de promouvoir la

⁴⁵ Fraternité Matin : Spécial AGRI 82. Cultures vivrières. Nouvelle Priorité, Abidjan 1982, p. 51.

culture du soja dans la zone savannicole pour lutter contre les disparités régionales et surtout pour diversifier les cultures dans cette zone.

À partir de 1974, la SODERIZ est désignée pour mener la suite des expériences d'acclimatation du soja dans le Nord du pays. Le but visé est de déceler la zone exacte des savanes dont le milieu naturel convient au mieux à la culture moderne du soja. En 1978, les expériences confirment que les départements de Touba et d'Odienné sont les propices au développement de cette légumineuse. Pour atténuer le retard de développement de cette région, le gouvernement ivoirien décide d'y mettre en œuvre une opération de développement des cultures du soja, du riz et maïs connue sous l'appellation de « premier Projet Soja ». Fruit de la coopération entre le Brésil et la Côte d'Ivoire, le financement du premier Projet Soja s'élève à 19 milliards de FCFA. Il prend en compte deux opérations distinctes qui sont : la création des fermes semencières et la pré vulgarisation du soja en milieu paysan.

Débuté en 1979, le premier Projet Soja est suspendu en 1984. Il serait judicieux d'étudier dans un autre article les actions réalisées, les dysfonctionnements majeurs constatés, les causes de la suspension et les leçons tirées du premier Projet Soja.

Références bibliographiques

Sources

- Atlas de Côte d'Ivoire, Paris : Éditions Jeune Afrique 1983 [1].
- COTIA : Soja. Ferme semencière en Côte d'Ivoire, Abidjan 1977 [2].
- Fraternité Matin : Spécial AGRI 82. Cultures vivrières. Nouvelle Priorité, Abidjan 1982 [3].
- Ministère de l'Agriculture : Projet de développement de la région Nord-Ouest, vol. 2, Abidjan 1981 [2].
- Ministère du Plan : Éléments pour un programme d'introduction de la culture du soja en Côte d'Ivoire, Abidjan 1969.
- Ministère du Plan : Plan quinquennal de développement économique, social et culturel (1981-1985), vol. 2.2, Abidjan 1983 [2].
- SODERIZ : Rapport annuel d'activités pour 1975, Abidjan 1976 [2].

Études

- AFFOU, Yapi Simplicie : Étude socio-économique et foncière dans les zones du Projet Soja (Odienné et Toba), Abidjan 2000 [4].
- AUBERTIN, Catherine : Histoire et création d'une région « sous-développée ». Le Nord ivoirien, in : Cahiers de l'ORSTOM. Série Sciences Humaines 19 (1983), p. 23-57.
- BERLAN, Jean-Pierre/BERTRAND, Jean-Pierre : Compte-rendu de la conférence mondiale sur les protéines de soja. Munich 11-14 novembre 1973, Paris 1974 [7].
- BESSIS, Sophie : L'arme alimentaire, Paris 1979.
- BRINDOUMI, Atta Kouamé Jacob : La production et la commercialisation des céréales en Côte d'Ivoire 1963-1995, Mémoire de Maîtrise en Histoire, Université de Bouaké 2002 [6].
- DE STAERCKE, Philippe : Le Soja : culture, transformations artisanales et semi-industrielles, utilisations, Bruxelles 1990.
- DOZON, Jean-Pierre : Impasses et contradictions d'une société de développement : l'exemple de l'opération de riziculture irriguée en Côte d'Ivoire, Cahiers de l'ORSTOM. Série K : Sciences Humaines 16 (1979), p. 37-58.
- HIEN, Solo : Soja : La vulgarisation dans moins d'un an, in : Fraternité-Matin, n° 6155, 17 avril 1985, p. 6 [3].
- HIRSCH, Richard Dominique : Le riz et les politiques rizicoles en Côte d'Ivoire 1960-1993, Paris 1993.
- LARCHER, Jacques : Le Soja en régions tropicales. Une synthèse des recherches de l'IRAT (Mémoires et Travaux de l'IRAT 15), Paris 1988.
- LECLERCQ, Vincent : Conditions et limites de l'insertion du Brésil dans les échanges mondiaux du soja (Études et recherches de la Station d'économie et sociologie rurales 96), Montpellier 1988.
- PALLESCHI, Maria Pia : L'exemple d'une filière maraîchère en Côte d'Ivoire : la tomate, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Économie rurale et Agro-alimentaire, Université de Montpellier I 1984 [5].
- SETTIE, Louis Édouard : L'État et l'économie en Côte d'Ivoire (1960-2005), Abidjan 2012.

YATIE, Kane Jérôme : Production et commercialisation des légumes locaux en Côte d'Ivoire, Mémoire de fin d'études de École Nationale Supérieure d'Horticulture (ENSH) à Versailles 1980 [5].

YEO, Mamadou : La Société pour le Développement de la production des Fruits et Légumes (SODEFEL) dans l'économie ivoirienne (1968-1991), Mémoire de Master en Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny de Cocody 2017 [6].

YEO, Songfola Lacina : Histoire d'une société rizicole en Côte d'Ivoire. Le cas de la Société de Développement de la Riziculture (1965-1977), Paris 2016.

Plusieurs des sources et études citées sont difficile à trouver dans les bibliothèques. Elles sont pourtant disponibles à Abidjan aux centres de documentation suivants :

- [1] Bibliothèque du Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) en Côte d'Ivoire
- [2] Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique du Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire
- [3] Centre de Documentation et d'Information du quotidien gouvernemental Fraternité-Matin
- [4] Bibliothèque du Bureau National d'Études Techniques et de Développement (BNETD) en Côte d'Ivoire
- [5] Bibliothèque du Centre Ivoirien de Recherche Économique et Sociale (CIRES) en Côte d'Ivoire
- [6] Bibliothèque FLASH de l'université Félix Houphouët-Boigny
- [7] Bibliothèque du Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP) en Côte d'Ivoire

Sources orales : Liste des entretiens

Nom et Age	Fonction liées aux projets soja	Fonction actuelle	Thèmes de l'entretien	Date et lieu de l'entretien
Amadou COULIBALY 64 ans	Chef d'usine de la ferme de Farako-Doumba (Projet BETPA-Soja)	Sous-directeur de la relance du Projet Soja	L'origine du financement et le plan d'action du premier Projet Soja dans le Nord-Ouest ivoirien en 1979	Le vendredi 29 décembre 2018 à la CAISTAB de 10h à 12h30).
Konan KOUAME 59 ans	Planificateur au Ministère de l'Agriculture Chef du Centre de Démonstration et de Formation (CFD) de la zone d'Odienné du Projet Soja	Chef du département de la Planification des projets du ministère d'Agriculture et du Développement Rural.	Les tests de confirmation de la culture du soja par la SODERIZ entre 1974 et 1978 L'origine du financement et le plan d'action du premier Projet Soja dans le Nord-Ouest ivoirien en 1979	Le mercredi 08 octobre 2018 au ministère de l'Agriculture (CAISTAB) au 13 ^{ème} de 9h35 à 12h 20.
Ladji COULIBALY 67 ans	Chef d'usine de la ferme d'Odienné (Projet BETPA-Soja)	Retraité	L'origine du financement et le plan d'action du premier Projet Soja dans le Nord-Ouest ivoirien en 1979	Le vendredi 22 décembre 2018 à Yopougon-Sable (Abidjan) de 9h à 11h.
Manni ZOGBE 57 ans	Chargé d'Etudes au Ministère du Plan Chef du Centre de Démonstration et de Formation (CFD)	Sous-Directeur des Équipements et de la Modernisation des Exploitations au ministère de l'Agriculture	Les tests de confirmation de la culture du soja par la SODERIZ entre 1974 et 1978 L'origine du financement	Le lundi 12 novembre 2018 à la porte 49 du 6 ^{ème} étage de la Tour C de la cité administrative de

	de la zone de Touba (Ingénieur en Machinisme Agricole)		et le plan d'action du premier Projet Soja dans le Nord-Ouest ivoirien en 1979	09h58 à 12h30.
Metomga COULIBALY 65 ans	Chef de cultures à la ferme de Soukourala	Contrôleur semencier/ commissaire enquêteur du foncier rural à la Direction régionale de l'Agriculture du Bafing.	Les essais préliminaires de l'IRAT et l'introduction du soja en Côte d'Ivoire (1968-1974) Les tests de confirmation de la culture du soja par la SODERIZ entre 1974 et 1978	Le lundi 04 février 2019 à la Direction régionale de l'Agriculture du Bafing de 08h30 à 11h.
Mèhin SILUE 54 ans	Ingénieur Agronome Chef du service Mécanisation du Projet Soja de la zone de Touba	Coordinateur-Adjoint du Programme Nationale de formation aux Métiers Ruraux (PNMR)	Les motifs d'introduction du soja en Côte d'Ivoire Les essais préliminaires de l'IRAT et l'introduction du soja en Côte d'Ivoire (1968-1974)	Le mercredi 30 octobre 2018 au siège du (PNMR) à Marcory Sa-peurs-Pompiers de 15h30 à 18h30

